

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux



Service d'Aide aux Tuteurs Familiaux de l'UDAF 68

Secrétariat du Service : 03 89 30 31 43 (les matins)

Mail : tuteursfamiliaux.udaf68@yahoo.fr

Permanence téléphonique hebdomadaire

Les mardis de 9H00 à 12H00 au 06 36 22 18 42



RDV sur Colmar

Les rdv ont lieu **un jeudi par mois** à l'UDAF 68
au 7 rue de l'Abbé Lemire Quai 124 d -
Bâtiment A – RDC 68000 COLMAR

Prendre RDV auprès du Secrétariat

Permanence physique - Tribunaux sans RDV

- Tribunal de Mulhouse
- Tribunal de Guebwiller
- Tribunal de Sélestat

Contactez le Secrétariat du
Service pour connaître les dates
ou sur www.udaf68.fr

Tutelle, curatelle : Comment ça marche ?

Une équipe de professionnels se tient à votre disposition pour vous accompagner via des **entretiens personnalisés et confidentiels** en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future).

Ce service est **ouvert à tous et gratuit**.
Il est financé par l'Etat.